

**ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2017,****LA CGT N'A RIEN LÂCHÉ, LA CGT A OBTENU GAIN DE CAUSE !**

Comme vous le savez déjà, la Direction avait, de façon unilatérale, décidé de proroger le mandat des élu(e)s actuels pour une durée d'un an. Les élus **CGT**, qui avait été élus pour 4 ans par les salarié(e)s s'y étaient opposés pour plusieurs raisons :

- Au bout de 4 ans, nous estimions que nos mandats n'étaient plus légitimes car si nous devons être encore élus, ça doit être par les salarié(e)s et non pas par la Direction.
- La prorogation des mandats ne peut se faire unilatéralement mais par décision unanime des organisations syndicales, or, la **CGT** s'était opposée. Et ce avec le risque de perdre leur mandat, car ce sera le choix des salarié(e)s et le jeu des élections, mais si la **CGT** a encore des élus après ces élections, ils seront légitimés par les salarié(e)s !
- Les listes des candidats avaient été envoyées à la Direction et affichées.

C'est dans ce cadre que la **CGT**, soucieuse du respect du dialogue social et de laisser le choix aux salarié(e)s afin qu'ils élisent les membres du **CE** et les délégués du personnel de leur choix, a décidé de saisir l'Inspection du Travail et le Juge du Tribunal d'Instance en référé afin de faire appliquer les règles.

Un dossier a donc été déposé le 22 Septembre au tribunal, et l'Inspecteur du Travail est intervenu le 25 Septembre afin de rappeler les bonnes pratiques à la Direction de DS Smith S<sup>t</sup> Just. De ce que nous savons, les élections professionnelles auront bien lieu !

La **CGT** va maintenant pouvoir préparer les élections professionnelles de façon plus sereine pour tenter de mobiliser un maximum de salarié(e)s autour de son projet pour les prochaines années.

**La CGT.**